

Règlement de la 2^{ème} édition de la GENTLEMAN « LA MICHEL ETIEMBLE » à GOUDELIN

Article 1 : Objet

La course dite de gentleman « LA MICHEL ETIEMBLE » se dispute par équipes de deux personnes : le gentleman (le plus âgé) et l'entraîneur ou coureur (le plus jeune).

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés (ées) et aux non-licenciés (ées) à partir de 12 ans.

Est désigné « Gentleman » : tout compétiteur âgé d'au moins 18 ans, titulaire d'une licence FFC, FFCT, FF vélo, FSGT ou UFOLEP.

De même est admise, comme gentleman, une personne « non licenciée », **âgée d'au moins 18 ans**, en possession d'un original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois ou une licence sportive de l'année en cours prouvant que le coureur possède ce certificat.

Est désigné « Entraîneur ou coureur » : tout compétiteur âgé d'au moins 12 ans, titulaire d'une licence Compétition ou Pass'Cyclisme FFC et Pass'Cyclisme Open, FSGT, FFCT, FF vélo ou UFOLEP y compris tout autre licencié né à partir de 2012.

De même est admis, comme entraîneur, une personne « non licenciée », **âgée d'au moins 12 ans**, en possession d'un original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 12 mois ou une licence sportive de l'année en cours prouvant que le coureur possède ce certificat.

Article 2 : Organisateur

L'épreuve est une organisation de L'Amicale Cyclo de GOUDELIN. Le club est couvert, conformément à la loi, par une assurance souscrite auprès de l'assureur MMA IARD souscrite auprès de la FSGT à laquelle est affiliée l'Amicale Cyclo de GOUDELIN. La manifestation de la Gentleman est également couverte par une assurance spécifique souscrite auprès de l'assureur MMA IARD.

A titre individuel, chaque concurrent doit être en possession d'une assurance couvrant leurs dommages corporels.

Article 3 : Date et lieux

L'épreuve se déroule le **SAMEDI 05 OCTOBRE 2024**.

Le retrait des dossards ou plaques cyclosporives pucés se fera à partir de **11H00 sur le site de l'épreuve à proximité de la ligne de départ située sur le Parking de la Salle des Fêtes, rue de la Mairie à GOUDELIN**.

Le départ et l'arrivée se situent devant la Salle des Fêtes de GOUDELIN.

Le premier départ sera donné à 13H30.

Article 4 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet **www.nextrun.fr**

Le règlement de l'engagement s'effectue lors de l'inscription par internet pour le duo.

Les dossards ou plaques cyclosporives pucés seront remis le jour de la manifestation à partir de 11H00.

La participation est limitée à 100 équipes.

- **Tarifs des inscriptions**

Le tarif d'inscription à l'épreuve est fixé à **20 € par équipe**. A ce tarif s'ajoutera des frais de gestion des inscriptions de **1.70 € par équipe**.

Photocopie ou scan de la licence ou du certificat médical d'aptitude à la pratique du cyclisme en mode compétition datant de moins de 12 MOIS, doivent être transmis lors des inscriptions par internet.

Article 5 : Epreuve et catégories

Il s'agit d'une épreuve de contre la montre sur route. L'épreuve est chronométrée. Le chronométrage sera assuré par la société CHRONOWEST. Chaque concurrent s'inscrit avec son propre vélo. Les co-équipiers doivent partir ensemble et arriver ensemble. Le temps à l'arrivée sera pris sur le dernier des 2 concurrents.

L'ordre de départ sera affiché le jour de l'épreuve. Dans la mesure du possible, il sera diffusé la veille de l'épreuve par mail.

Les départs sont donnés au fil de l'eau avec un minimum d'une minute entre deux équipes.

L'épreuve se dispute par équipe de deux concurrents masculins, féminins ou mixtes sur un circuit fermé dont le tracé totalise **4,350 kms**. 6 tours de circuit seront à parcourir.

L'échauffement sur le circuit fermé n'est possible qu'avant le début de l'épreuve entre 12H30 & 13H30 (le premier départ sera donné à 13H30). Le club se dégage de toutes responsabilités lors des échauffements en dehors du circuit et sur le circuit en dehors des horaires de fermeture.

Article 6 : Récompenses

La cérémonie des récompenses aura lieu sur la ligne d'arrivée à partir de 17 h 30.

Les catégories sont réalisées par addition d'âge des deux coureurs. En cas d'égalité, les équipes seront départagées à la somme des âges réels de ses coureurs (avantage à la plus âgée).

| Catégorie | Age cumulé des 2 coureurs |
|-----------|---|
| A | 22 à 48 ans |
| B | 49 à 60 ans |
| C | 61 à 80 ans |
| D | 81 à 110 ans |
| E | 111 à 130 ans |
| F | 131 ans et plus |
| G | Féminines ou mixte, sans distinction d'âge |
| H | Handisport ou mixte, sans distinction d'âge |

Article 7 : Sécurité balisage et ravitaillement

Les concurrents suivront les circuits fléchés et balisés.

La route sera sécurisée et privatisée donc fermée à la circulation dans les deux sens. Toute forme de fraude conduira à la disqualification de l'équipe. Des signaleurs et motos sécurités seront présents sur le parcours. Les coureurs devront respecter le code de la route et porter un casque à coque rigide homologué. **Les voitures suiveuses sont interdites.**

Article 8 : Droit à l'image

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément le club l'Amicale Cyclo GOUDELIN à utiliser les images, sur tout type de support médias sur lesquels il pourrait apparaître. Cette autorisation est valable sur toutes les publications internes au club ou externes (communication, presse, réseaux sociaux, sites internet sportifs...).

Article 9 : Abandon

Tout abandon doit être signalé et accompagné de la remise du dossard et/ou de la plaque cyclosportive pucé(e) à l'organisateur.

Article 10 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure ou d'intempéries, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve et de ce fait un remboursement de chaque concurrent.

Les concurrents en seraient alors avisés par tous les moyens de communication mis à sa disposition.

Article 11 : Acceptation et modification du règlement

Le dépôt de l'inscription signifie que l'équipe engagée a pris connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site d'inscription **nextrun.fr**